



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

**Procès-verbal de la trente-septième rencontre de la
Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
qui a eu lieu le 22 février 2022, à 11h30**

**Rencontre virtuelle
Plateforme ZOOM**

PRÉSENCES

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis
M. Sylvain Roy, représentant de la MRC de Kamouraska
M. Serge Pelletier, représentant de la MRC du Témiscouata

ABSENCES

M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie
Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette
Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag

AUTRES RESSOURCES

M. Jean-François Thériault, directeur général, RIÉBSL
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour; (A)¹
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022; (A)
4. Correspondance
5. Alliance de l'Est
 - 5.1. Auditeurs : Résultat de l'appel de propositions et nomination des Auditeurs; (A)
 - 5.2. Appel d'offres 300/480 MW ;
 - 5.2.1. Participation AO2021/300MW : Conditions et entente type; (A)
 - 5.2.2. Participation AO2021/480MW : Partenariats recherchés; (A)
 - 5.2.3. AO2021/300-480MW : Exigences du retrait des demandes d'intégration; (A)
 - 5.3. Alliance 2.0
 - 5.3.1. Entente de participation MRC L'Islet et MRC de Montmagny (A)
 - 5.3.2. Stratégie de communication : Mandat d'accompagnement (A)
6. Varia
7. Date et lieu de la prochaine rencontre
8. Clôture de l'Assemblée

2022-02-22-001

M. Bruno Paradis propose et il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JANVIER 2022

2022-02-22-002

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 19 janvier 2022 tel que déposé.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. ALLIANCE DE L'EST

5.1 AUDITEURS : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS ET NOMINATION DES AUDITEURS

M. Michel Lagacé explique que différentes firmes ont été invitées à déposer des propositions afin d'assurer les services d'audits financiers des entités suivantes : RIÉBSL, Régie-GIM, Roncevaux BSL inc., Société Riégim Le Plateau II inc., Société Riégim Roncevaux inc., Société Dune-du-Nord inc.

Firmes sollicitées :

- Mallette (Rimouski)
- Blouin comptables professionnels agréés (Rimouski)
- ABCA inc. – Société de comptables professionnels agréés (Carleton-sur-Mer)

¹ (A) Signifie que l'adoption d'une résolution est requise à ce point lors de la rencontre publique qui suivra.

- LBA inc. - Société de comptables professionnels agréés (Maria)

Les firmes ont toutes confirmé avoir reçu l'invitation. Mallette et ABCA ont affirmé qu'elles ne soumettraient pas de proposition. Seul LBA inc. a soumis une proposition conforme dans les délais prescrits.

2022-02-22-003

M. Bertin Denis propose et il est unanimement résolu que LBA inc. soit nommé auditeur pour RIÉBSL et Roncevaux BSL inc. pour les années financières 2021-2022-2023.

5.2 APPEL D'OFFRES 300/480MW

5.2.1 PARTICIPATION AO2021/300MW : CONDITIONS ET ENTENTE TYPE

M. Michel Lagacé expose qu'un document contenant les conditions de participation de l'Alliance de l'Est ainsi qu'une entente type de participation est en cours de préparation afin d'énoncer les conditions de participations aux partenaires privés souhaitant déposer des propositions dans le cadre de l'appel d'offres avec l'Alliance de l'Est à titre de milieu local désigné. Ce dernier sera d'abord présenté aux CE des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Les-Iles puis déposé au CA.

M. Jean-François Thériault a assisté aux conférences préparatoires d'Hydro-Québec du 26 et 27 janvier 2022 et celui-ci a posé une question à Hydro Québec lors de cette conférence sur le mécanisme d'évaluation des offres en lien avec les demandes d'intégration sur la plateforme OASIS OATI.

Concernant l'appel d'offres de 300 MW, le dépôt d'une soumission par un partenaire privé requiert l'appui et la cosignature de la soumission par le Milieu local. L'appui du Milieu local doit également faire l'objet d'une entente de partenariat à inclure à la soumission. Le Milieu local sur le territoire de l'Alliance est défini comme étant le regroupement de : Régie-GIM, Régie-BSL, MRC l'Islet et MRC de Montmagny.

Puisque l'appel d'offres de 300 MW éolien est similaire à celui de AO2013, il est suggéré de procéder de la même façon, soit par :

- L'énoncé des conditions de participation requises pour l'obtention des résolutions d'appui des partenaires communautaires formant le Milieu local, nécessaires au dépôt des soumissions des partenaires privés ;
- La signature d'une entente de participation avant le dépôt et la cosignature de la soumission ;
- L'évaluation de l'atteinte des conditions de participation par un comité de sélection avant la cosignature et le dépôt à Hydro- Québec.

2022-02-22-004

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu que la direction de la Régie procède à la rédaction des conditions de participation et de l'entente type de participation pour l'appel d'offres 300MW et que ce dernier soit présenté à la prochaine séance du conseil d'administration.

5.2.2 PARTICIPATION AO2021/480MW : PARTENARIATS RECHERCHÉS

M. Michel Lagacé expose que les deux régies ont eu des échanges afin de déterminer l'option la plus pertinente et prometteuse pour elles.

L'appel d'offres du 480MW de puissance en énergie renouvelable, avec 4.2TWh d'énergie recherchée, permettra aux projets éoliens d'être plus compétitifs que prévu. Cet appel d'offres n'est pas assujéti au décret socioéconomique du gouvernement et n'a donc pas les mêmes conditions.

Dans un tel contexte d'appel d'offres, l'Alliance peut adopter une approche de partenariat différente de celle préconisée pour l'appel d'offres de 300MW.

2022-02-22-005

M. Bruno Paradis propose et il est unanimement résolu que l'ensemble des options à la disposition de la Régie pour l'appel d'offres pour le 480 MW soit analysé par la direction générale et soumis au CA pour adoption.

5.2.3 AO2021/300-480MW : EXIGENCES DU RETRAIT DES DEMANDES D'INFORMATION

M. Michel Lagacé expose que des discussions ont eu lieu entre les deux régies au sujet de l'impact des demandes d'intégration contenues sur la plateforme OASIS OATI sur l'appel d'offres en cours. Les deux régies ont sensibilisé et souhaitent demander à Hydro-Québec d'évaluer les conséquences sur la compétitivité des offres dans un tel contexte.

Suite à une question transmise dans le cadre du processus consultatif lié à l'appel d'offres, le distributeur confirme que lors du processus d'évaluation des soumissions de ces appels d'offres (300/480MW), les coûts d'intégration des projets au réseau seront influencés par l'ensemble des demandes d'intégration enregistrées sur la plateforme OASIS selon l'ordre de priorité des inscriptions.

Considérant qu'un promoteur pourrait tirer avantage d'un blocage du réseau électrique au Bas-Saint-Laurent pour favoriser ses projets ailleurs au Québec et dans l'objectif d'avoir un appel d'offre concurrentiel, toute entreprise qui possède une demande d'intégration au réseau prioritaire à l'appel d'offres devrait obligatoirement retirer toutes ses demandes pour être en mesure de participer à l'appel d'offres, quel qu'il soit. Cette demande de retrait doit être acheminée dans les meilleurs délais au ministre Julien et/ou à Hydro- Québec Distribution qui gère les appels d'offres actuels.

2022-02-22-006

M. Bertin Denis propose et il est unanimement résolu qu'Hydro-Québec soit sensibilisé de l'impact des demandes d'intégration sur le processus d'évaluation des offres dans le cadre des appels d'offres de 300MW et 480 MW et que la Régie

lui demande d'évaluer la possibilité d'empêcher toute entreprise détenant des demandes d'intégration sur la plateforme OASIS OATI de soumissionner aux appels d'offres tant qu'un de leur projet y apparaît.

5.3 ALLIANCE 2.0

5.3.1 ENTENTE DE PARTICIPATION MRC L'ISLET ET MRC DE MONTMAGNY

M. Michel Lagacé expose que les entités municipales ont été rencontrées via les MRC et que des résolutions sont en cours d'adoption pour intégrer l'Alliance de l'Est.

M. Jean-François Thériault explique que les résolutions ont été adoptées par les MRC de l'Islet et Montmagny et que les représentations touchent la concertation régionale. La Régie de la Gaspésie-Les-Iles se positionne aujourd'hui sur cet aspect alors que ce fut le cas pour la Régie du Bas-Saint-Laurent le 19 janvier dernier.

5.3.2 STRATÉGIE DE COMMUNICATION : MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

M. Michel Lagacé expose qu'une stratégie de communication est à développer afin d'exposer les bénéfices de la filière éolienne pour le développement de projets et les services à la population. Une firme sera sollicitée à cet effet et une proposition au CA sera effectuée.

M. Bruno Paradis demande si une préapprobation pour un montant à investir serait pertinente. M. Michel Lagacé dit que les exécutifs des deux régies se rencontreront suite à quoi une proposition sera déposée aux deux CA.

M. Jean-François Thériault propose une démarche en deux temps :

1. Un accompagnement ponctuel pour le volet des relations gouvernementales en lien avec les demandes OASIS ou ATI à partir de la marge de manœuvre du budget développement
2. Obtenir une proposition en bonne et due forme pour une stratégie de communication globale

La situation est inquiétante quant à l'état du réseau de transport électrique desservant les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les limitations sont sérieuses pour le développement économique des régions en lien avec la production d'électricité (appels d'offres, renouvellements des CAÉ, exportation, etc.).

La limitation pour la croissance du portefeuille énergétique de l'Alliance est réelle. Dans le contexte d'appel d'offres, de besoins énergétiques d'Hydro-Québec et d'une année électorale, il est pertinent de penser à une stratégie de communication. Une approche a été faite auprès de TACT Conseil qui a signifié son intention de nous soumettre une proposition.

Une approche a également été faite auprès de NERGICA pour documenter l'état du réseau électrique sur les territoires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. NERGICA a signifié son intérêt et sa capacité à réaliser un tel mandat et soumettra une proposition pour la réalisation d'une étude en ce sens.

M. Bruno Paradis souligne la possibilité de mettre de l'avant les impacts concrets des investissements pour le développement des communautés rendus possibles par le partenariat communautaire en matière de développement éolien.

6. VARIA

Aucun point n'est ajouté.

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au 20 avril.

Une rencontre sera probablement fixée entre temps dans le cadre de l'appel d'offres. Le CE se chargera de déterminer le moment opportun en fonction de l'évolution des travaux.

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-22-07

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bruno Paradis propose la levée de la rencontre.



Michel Lagacé, président



Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière